SNU ipp

Fédération Syndicale Unitaire

BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

JUILLET 2016
ISSN 1245-1568

Bonnes vacances à toutes et tous !

Conservez ce numéro, il vous servira pour accéder aux services en ligne du SNUipp-FSU.

Dispensé de timbrage
TOULON CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le
7 JUILLET 2016

L'édito

Etre syndiqué-e, lutter et ne pas se résigner !

Comme chaque année, le bulletin de juillet est adressé à nos syndiqué-es exclusivement. C'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les points marquants de l 'année prochaine.

En juin 2016 le SNUipp-FSU a tenu son 10ème Congrès National. Cet événement marquant de la vie de notre syndicat a permis à des milliers de syndiqué-es, dans tous les départements, d'étudier les textes préparatoires, de faire des propositions d'amendements et ainsi d'orienter le projet et les revendications du SNUipp-FSU.
Le SNUipp FSU en est ressorti renforcé avec des mandats forts, notamment la suppression des APC et la redéfinition de nos ORS ou bien encore la réorganisation de la formation initiale avec un concours en L3 suivi de 2 ans de formation.

Cette année encore le SNUipp FSU Var a essayé d'être au plus près de tous les collègues en organisant des RISTT, des tournées d'écoles (plus de 200 écoles ont été visitées) et des formations syndicales. Lors de toutes ces rencontres, les militant-es du SNUipp-FSU Var ont mené le débat tant sur les pratiques pédagogiques que sur les conditions de travail, se tenant au plus près des préoccupations des collègues.
Fidèle à sa pratique, le SNUipp-FSU Var reconduira ces formes de rencontres, visant à rencontrer le plus grand nombre de collègues possible et à renforcer le poids de notre syndicat.

Pour transmettre informations et revendications sur nos lieux de travail, pour débattre au quotidien, une seule organisation a fait ses preuves : des référents au plus près des collègues, dans chaque école si possible, afin de renforcer l'idée du syndicalisme que nous portons, un syndicalisme de lutte et non d'accompagnement, Chaque syndiqué-e peut faire sa part, à la mesure de ses moyens et de ses envies, pour faire vivre le syndicat au quotidien.
A ce propos, il nous semble utile de rappeler que chaque syndiqué-e a le droit d'assister au Conseil syndical, instance décisionnaire.

Enfin, nous avons une pensée particulière pour nos syndiqué-es nouvellement retraité-es. En effet, le SNUipp-FSU est aussi bien le syndicat des actifs que des retraités : les militant-es retraité-es doivent pouvoir continuer à agir au sein des instances du SNUipp-FSU. Il est donc important qu'elles et ils restent syndiqué-es après leur départ en retraite.

Nous souhaitons de bonnes vacances à chacune et à chacun.

Le Bureau Départemental du SNUipp FSU Var

Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Action.
Page 3 Congrès du SNUipp-FSU.
Page 4 Syndicalisation.
Page 5 Délégué-es d'école.
Page 6 PPCR.
Page 8 RISTT et Stages.

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 287
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 520 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
111, Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : http://83.snuipp.fr

Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp.

Imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®

Action

Le SNUipp-FSU dans l'action toute l'année

Postes supplémentaires, salaires, ISAE, défense du code du travail

Encore une fois, cette année les enseignants français et encore plus ceux syndiqués au SNUipp et à la FSU n'ont pas chômé pour défendre l'Ecole et leurs conditions de travail.
Postes supplémentaires, salaires, ISAE, défense du code du travail ont été autant de raisons qui ont amené à nous mobiliser tous et toutes, toujours au sein d'une large intersyndicale à laquelle nous sommes viscéralement attachés car l'unité est la seule solution pour faire avancer nos revendications.

Ces mobilisations ont pris la forme de rassemblements, de pétitions, de manifestations et surtout de nombreuses journées de grèves essentiellement contre « la loi travail ».
Au moment de faire le bilan de cette année, nous pouvons toutes et tous tirer certaines satisfactions de ces luttes.
Evidemment les points les plus positifs sont l'alignement de l'ISAE sur la part fixe de l'ISOE soit 1200 euros brut, le dégel du point d'indice et la réorganisation de notre grille salariale.
Certes, ces mesures sont insuffisantes et la revalorisation du point d'indice comme de notre grille salariale sont loin de compenser les pertes importantes de ces dernières années. Malgré cela, en début d'année peu d'entre nous auraient parié sur une amélioration de nos conditions de travail.
Et pourtant... **Ces acquis sont à mettre exclusivement au crédit de celles et ceux qui se sont mobilisés par l'intermédiaire d'une pétition mais aussi et surtout par la grève les 8 octobre 2015 et 26 janvier 2016.**
Ce sont bien ces mobilisations qui ont contraint le gouvernement à dégeler le point d'indice puis à passer de +0,1%, annonce officieuse du mois de janvier, à +1,6% finalement.
Ce sont ces mobilisations qui ont aussi poussé le gouvernement à aligner l'ISAE du 1er degré sur celui du 2nd degré alors que le projet initial était de passer de 400 euros à 800 euros.
Enfin ce sont également ces mobilisations ainsi que la campagne intersyndicale pour dénoncer les inégalités salariales qui touchent les enseignants français du 1er degré au sein de l'OCDE, qui ont permis d'obtenir la revalorisation de notre grille salariale.

Ainsi, nous devons nous féliciter de ce que nous avons réussi à obtenir. Loin de nous en contenter, nous devons nous en servir comme source de motivation pour continuer à mobiliser et **faire comprendre à nos collègues en salle des maîtres, en réunion syndicale et dans tous autres lieux que la lutte est la seule solution.**
La mobilisation est la seule solution pour ne pas voir nos conditions de travail dégradées encore plus qu'elles ne le sont déjà et pour gagner de nouveaux droits, améliorer notre métier et les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Par ailleurs, la lutte menée depuis plus de 4 mois contre la réforme du code du travail, réforme détaillée dans notre bulletin de mars, est un exemple en terme d'organisation et de détermination. Des salariés de tous milieux se sont mobilisés et continuent de se mobiliser ensemble pour dénoncer un changement fondamental dans l'utilisation du Code du travail. Un code du travail qui ne serait non plus un bouclier contre les abus patronaux , un outil de défense du salarié mais un instrument permettant aux grands patrons d'imposer leurs décisions tout en calculant les risques en cas d'abus avec, par exemple, la limitation des frais aux prud'hommes en cas de licenciement.
De plus, l'inversion des normes en terme de négociation est un grand danger qui nous concerne directement. En effet, cela donnerait la possibilité aux entreprises de passer outre les négociations de branche. Schéma qui pourrait très facilement être projeté dans l'Education Nationale avec des décisions départementales qui pourraient prendre des libertés avec les textes du Ministère.

Face à la mobilisation conséquente et à une opinion majoritairement contre ce projet de loi, le blocage du gouvernement révèle sa détermination à imposer des choix libéraux qui n'ont strictement plus rien à voir avec des valeurs humanistes ayant pour but de protéger les salariés et la jeunesse de ce pays.
Malgré cela, la mobilisation a permis de désamorcer le texte sur certains points importants. Cependant il continue de représenter une atteinte grave aux conditions de travail et de vie des salariés. Les enseignants, bien qu'en apparence épargnés par cette réforme, risquent d'en subir les répercussions dans les années à venir. C'est bien pour cela, notamment, que la FSU a mobilisé et continuera à le faire au sein de l'intersyndicale depuis 4 mois.

D'autres luttes s'annoncent dès maintenant notamment concernant nos Obligations Réglementaires de Service qui doivent être revues et prendre en compte la complexité du travail enseignant, notamment en donnant du temps au travail d'équipe.
Nous espérons qu'ensemble nous choisirons les moyens d'action efficaces et que nous mobiliserons tous et toutes ensemble pour permettre le succès de ces luttes.

Rentrée : des avancées mais des fermetures incomprises

Toulon Si le premier syndicat enseignant était rassuré, hier, d'avoir évité six fermetures de classes et obtenu cinq nouvelles ouvertures, d'autres écoles mobilisées n'ont pas été satisfaites

De Draguignan à Rodez, SNUipp-FSU en congrès

Transformation de l'école, droits des personnels et syndicalisme au programme.

Lors de ces congrès, le syndicat a rappelé que toute régression des droits des salariés du privé préfigurerait ensuite des attaques contre le statut de la fonction publique. Le SNUipp-FSU s'y oppose résolument.
Il a ré-affirmé que les **enseignants doivent être concepteurs de leur métier.** Mettons fin au « travail empêché » et aux injonctions hiérarchiques. Il est indispensable de reconquérir une véritable formation continue et initiale. Le SNUipp-FSU exige une toute autre évaluation des enseignants à visée formative et déconnectée de l'évolution de carrière.
Pour des enseignants reconnus dans leur condition de salarié, le SNUipp-FSU a acté les premières avancées de revalorisation, à amplifier pour toutes et tous. Les enseignants doivent retrouver pleinement leurs droits. Le temps de travail doit être redéfini. Le SNUipp-FSU engage une campagne **pour la fin des APC dès la rentrée**.
Améliorer les conditions de travail nécessite des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe, permettre un remplacement effectif des enseignants absents et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté. Il s'agit également d'abandonner le décret sur les rythmes scolaires et d'en écrire un nouveau pour améliorer à la fois les conditions d'exercice des enseignants comme les conditions d'apprentissages des élèves
L'école doit répondre au défi de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires.
Le SNUipp-FSU se mobilisera pour que l'horizon 2017 ne soit pas celui des réformes rétrogrades, des réductions budgétaires et des réductions des droits.
Enfin, un renouvellement des responsables a été opéré. Julien Giusiano et Françoise Denis exerceront de nouvelles fonctions syndicales au niveau national. Clément Kerien, TRB Besse, a été élu secrétaire général du SNUipp-FSU Var.

Nouvelle direction varoise du syndicat

Clément Kerien

Secrétaire général

Marie Pierre Burlando

Secrétaire générale adjointe

Cédric Turco

Secrétaire général adjoint

Emmanuel Trigo

Secrétaire général adjoint

Nouvelle direction nationale du syndicat

Régis Metzger, Francette Popineau, Christian Navarro
Les trois nouveaux co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU

Comment se préparent les mandats du SNUipp ?

Les 18 et 19 avril, 6 Assemblées Générales dans le Var ont préparé le congrès départemental qui s'est réuni les 26 et 27 avril à Draguignan.

Travail collectif sur les textes, congrès de Draguignan

Ces A.G. ont permis aux adhérent-es qui y ont participé d'apporter des propositions de modifications au projet de texte envoyé à tous les adhérent-es du syndicat via la revue nationale *Fenêtres sur Cours*. Chaque A.G. a aussi mandaté une délégation pour le congrès de Draguignan, au cours duquel toutes les propositions ont été analysées, discutées et soumises au vote des congressistes venus de tout le Var.

Selon la même logique, le congrès du Var a mandaté une délégation de 5 collègues pour aller porter les propositions varoises au congrès national de Rodez

La délégation varoise au congrès national du syndicat

Une Varoise élue à la direction nationale

A l'issue de ce congrès, **Françoise Denis**, Secrétaire départementale adjointe du SNUipp-FSU du Var, a été élue à la direction nationale du SNUipp-FSU. Cette direction comporte 40 membres élus (20 secrétaires nationaux et 20 élus secteur).
Françoise est élue au secteur Droits, Libertés et International.

6 assemblées générales dans le Var

⇩

Un congrès départemental à Draguignan

⇩

Un congrès national à Rodez

Septembre 2016 : c'est décidé, je me resyndique au SNUipp-FSU et... j'en parle dans ma salle des maîtres !

Se syndiquer est fondamental, mais pourquoi ??? Voici quelques éléments de réponse...

Pour permettre au SNUipp-FSU de continuer à instaurer un rapport de force efficace avec l'administration :
notre force c'est le nombre ! Le SNUipp-FSU est un outil de défense collective et individuelle efficace au service de la profession. Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à toutes et tous.

Pour rompre l'isolement :
être syndiqué, c'est bénéficier de lieux de rencontres entre collègues pour dialoguer, échanger, élaborer, proposer, construire, ... c'est ne plus être seul en cas de problème ou de difficulté. Le SNUipp-FSU c'est des femmes et des hommes enseignants qui militent chaque jour pour améliorer et transformer l'école et les conditions de travail. Ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

Pour être informé :
se syndiquer permet de recevoir la presse nationale (exemple : Fenêtre sur Cours) ainsi que la presse départementale. Cette presse est élaborée par les militant-es du syndicat, son contenu est en permanence en prise sur ce qui fait l'actualité. En résumé, c'est accéder à une information indépendante de l'administration !

Pour donner à votre outil syndical les moyens nécessaires :
du temps et des moyens militants ; répondre aux nombreux mails, coups de téléphone, d'aller vous rencontrer dans les écoles, d'organiser l'action, de construire des stages aux contenus et intervenants pertinents…

Pour élaborer et défendre les revendications des personnels :
se syndiquer, c'est pouvoir faire entendre sa voix ! Au SNUipp-FSU, toutes les revendications sont construites avec les syndiqué-es lors de conseils syndicaux ouverts à tous les adhérent-es.

Pour agir pour une société plus juste :
se syndiquer, c'est participer au mouvement social qui vise la solidarité, l'égalité, la réussite des tous. Le SNUipp-FSU, grâce à ses adhérents, œuvre au quotidien pour une Ecole et une Fonction Publique de meilleure qualité.

IMPORTANT :

Les cotisations des adhérent-es représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU et garantissent ainsi son indépendance. Le SNUipp-FSU ne bénéficie d'aucune subvention.

Rappel : ***votre cotisation syndicale peut être étalée sur l'année (paiements échelonnés), et 66% sont remboursés en crédit d'impôt. Par exemple, une adhésion à 144 € ne vous "coûte" réellement que 49 € !***

Vous avez la possibilité de renvoyer votre bulletin d'adhésion dès septembre et de nous demander de commencer les prélèvements ultérieurement (ou l'encaissement des chèques le cas échéant). Ceci nous évitera de vous relancer à chaque période.

Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat !

Imaginez un mouvement intra départemental ou une mobilisation menée sans syndicat !

Vie syndicale

Devenez référent-e école du SNUipp-FSU

Ensemble, faisons vivre notre syndicat dans chaque école !

Afin d'encore améliorer l'échange d'informations entre les écoles et la section départementale, le Conseil Syndical du Var souhaite (re)mettre en place des référents d'écoles.
Le rôle du référent est simple et pourtant incontournable dans le syndicalisme que portent le SNUipp et la FSU, un syndicalisme construit pour et par les collègues:

- vérifier chaque mois que le bulletin départemental du SNUipp-FSU est bien accessible par toutes et tous.
- informer la section départementale des non remplacements de collègues ou de problèmes locaux.
- afficher dans la salle des maîtres ou sur le tableau des enseignant-es les documents particuliers que la section départementale vous aura adressés à votre nom directement à l'école.

Parce que le syndicalisme est une action d'équipe dans laquelle chacun-e a un rôle à jouer, aidez-nous à être encore plus réactifs en devenant référent-e de votre école!

NOM: **PRENOM:**

ECOLE:

FONCTION:

Je suis également disposé-e à jouer ce rôle sur d'autres écoles: **OUI** **NON**

Si oui, je peux le faire sur les écoles suivantes: ……..

A renvoyer au SNUipp-FSU ou nous indiquer vos réponses par email à snu83@snuipp.fr

Carrière

Parcours professionnels, carrières et rémunération

Les premiers documents ont été étudiés.

Après une première réunion multilatérale des organisations syndicales représentatives au comité technique ministériel, trois groupes de travail sont lancés :

- Un premier sur les grilles autres que celles des PE, certifiés et agrégés (Pegc, instit...) ;
- Un second sur le 3e grade « classe exceptionnelle », notamment pour affiner les fonctions y ouvrant l'accès ;
- Un dernier sur l'évaluation des enseignants.

Ces groupes de travail se tiendront jusque début juillet et les textes réglementaires seront finalisés au début de l'automne.

La revalorisation des grilles

Selon quel calendrier ?

1er janvier 2017 : première étape de revalorisation comprenant également la conversion d'une part de l'indemnitaire, sous la forme de 4 points d'indice.

- **1er septembre 2017 :** reclassement dans les nouvelles grilles.
- **A cette même date :** les rythmes d'avancement d'échelon changent. Les 3 rythmes disparaissent au profit du rythme unique, hormis dans les 6e et 8e échelons de la classe normale.
- **1er janvier 2018 :** seconde conversion d'une part de l'indemnitaire, sous la forme de 5 points d'indice.
- **1er janvier 2019**: dernière revalorisation des grilles.
- **1er janvier 2020** : création d'un 7e échelon de la nouvelle grille de hors-classe (indice sommital 821).

Dans la classe normale, le reclassement se fait à l'échelon identique sauf pour les collègues qui auraient une ancienneté dans l'ancien échelon supérieure à la durée de passage de l'échelon de reclassement.
Par exemple, un PE au 9e échelon de la classe normale avec 4,5 ans d'ancienneté sera reclassé au 10e échelon car la durée de
l'échelon 9 dans la nouvelle grille est de 4 ans, mais il ne conserve pas les 6 mois (4,5-4) d'ancienneté d'échelon dans le 10e échelon.

Le principe de la conversion d'une part des indemnités en points d'indice
Une partie des indemnités sera transférée dans le traitement indiciaire sous la forme de 9 points d'indice supplémentaires (4 points en 2017 et 5 points en 2018) pour tous les PE. Cela correspond au montant annuel initial de l'ISAE de 400€.

La classe normale

Projet de grille

Ech.	Durée échelon actuelle			Indice actuel	janv 17dont + 4 pts conversion indemnitaire	sept 2017	janv 18 + 5 pts conversion indemnitaire	Janv 2019	Durée échelon dès sept 2017	
11				658	664		669	673		
10	*3*	*4,5*	*5,5*	612	620		625	629	*4*	
9	*3*	*4*	*5*	567	578		583	590	*4*	
8	*2,5*	*4*	*4,5*	531	542		547	557	*2,5*	*3,5*
7	*2,5*	*3*	*3,5*	495	506		511	519	*3*	
6	*2,5*	*3*	*3,5*	467	478		483	492	*2*	*3*
5	*2,5*	*3*	*3,5*	458	466		471	475	*2,5*	
4	*2*	*2,5*	*2,5*	445	453		458	461	*2*	
3	*1*			432	440		445	448	*2*	
2	*0,75*			376	383	436	441	441	*1*	
1	*0,25*			349		383	388	390	*1*	

2.1) La durée dans le grade

La classe normale aura une durée de 26 ans maximum et de 24 ans minimum. Soit une durée moyenne de 25,4 ans contre 25 ans aujourd'hui mais avec une amplitude beaucoup moins importante, aujourd'hui elle varie de 20 à 30 ans.

Une cadence unique à tous les échelons sauf au 6ème et 8ème échelon.

L'avancement est automatique dans la classe normale sauf aux 6e et 8e échelons.
30% des enseignants bénéficieront d'un avancement accéléré, sous la forme d'un gain d'une année dans la durée requise aux 6e et 8e échelons. La mise en place à ces échelons d'un « rendez-vous carrière » (dont la forme est discutée en parallèle) permettra de déterminer les éligibles.

Plusieurs problèmes se posent

- Ce nouveau système d'avancement basé sur les « rendez-vous de carrière » où l'avis de l'IEN semble le seul déterminant, impacte le travail paritaire. Dès lors, quel rôle pour les représentants des personnels, quel barème de promotion... ?

- En comparant le déroulé de carrière actuel avec le projet du ministère, on s'aperçoit qu'après un gain lors de la première année, les pertes des années suivantes ne seraient compensées qu'au bout de 7 ans. Pour maintenir un déroulé de carrière correspondant à aujourd'hui, le SNUipp-FSU exige une revalorisation de 6 points pour les 3e et 4e échelons.Par ailleurs, le salaire de début de carrière d'un enseignant serait toujours inférieur à celui en vigueur en 2010.

- Le passage à quatre ans de la durée minimum des échelons de fin de classe normale va s'avérer pénalisante, en particulier pour les enseignants actuellement aux 9e et 10e échelons et proches de la retraite qui pourraient perdre une à deux années pour atteindre le 11e échelon.Le SNUipp-FSU exige donc l'attribution d'une bonification d'ancienneté d'un an aux enseignants au 10e échelon âgés de 55 ans et plus et une bonification de deux ans à ceux classés au 9e échelon. Cela rétablirait les possibilités actuelles existant avec le « grand choix ».

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !
Paiement de votre cotisation en ligne pensez à opter pour le paiement en ligne !
https://adherer.snuipp.fr (de 1 à 4 versements)

La hors-classe

Projet de grille au 1er janvier 2019

Ech.	Durée échelon actuelle	Indice					Durée échelon (sept 17)
		actuel	janv-17 dont + 4 pts conversion indemnitaire	janv-18 5 pts conversion indemnitaire	Janv 2019	Janv 2020	
7		783				821	
6	*3*	741	793	798	806	806	*3*
5	*3*	695	751	756	763	763	*3*
4	*2,5*	642	705	710	715	715	*2,5*
3	*2,5*	601	652	657	668	668	*2,5*
2	*2,5*	560	611	616	624	624	*2*
1	*2,5*	495	570	575	590	590	*2*

***Attention** avec la création d'un nouvel échelon, le 7e, les comparaisons avec l'ancienne grille se font à l'échelon n-1, le nouveau 6e avec l'ancien 7e par exemple.*

Le déroulé de carrière

La hors-classe serait dorénavant accessible à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale.Les 9e avec 2 ans d'ancienneté, 10e et 11e échelons détermineront le nombre de promouvables.

Le principe d'une carrière complète se déroulant sur au moins 2 grades issu du protocole PPCR est présent dans le projet ministériel mais sa concrétisation n'est pas effective. Pour l'instant le projet ministériel ne garantit pas l'accès de tou-tes à l'échelon terminal de la hors-classe (821) en fin de carrière.
La convergence des flux avec le second degré est actée mais le ministère envisage un calendrier trop étendu.

En intégrant la hors-classe après le 11e échelon de la classe normale, le temps pour atteindre l'échelon terminal (821) une fois promu au 11e échelon sera de 8 ans et demi si le temps passé dans le 11e échelon ne dépasse pas 2 ans et demi.
Au final, la durée de carrière pour parcourir les 2 grades serait donc de 26 ans jusqu'au 11e échelon puis ensuite de 8,5 ans soit 34,5 ans. Avec une entrée dans le métier à l'âge de 28 ans, l'indice 821 serait donc atteint l'année des 63 ans.

Des inconnues

Le principal écueil se situe au niveau des modalités de promotion. A ce jour elles ne sont pas connues et reposent sur un « rendez-vous de carrière » toujours en discussion.
Le SNUipp-FSU exige une « clause de sauvegarde » qui permettrait à tous les enseignants au 11e échelon d'être promus au bout de 3 ans d'ancienneté. Le ministère semble entendre la préoccupation, mais ne veut pas y répondre par une automaticité.Cela pourrait se traduire par défaut par une prise en compte dans le barème de promotion.

Création d'un troisième grade, la classe « exceptionnelle »

Projet de grille

	Échelon	Indice	Durée échelon
Échelon spécial	HEA'3	972	
	HEA'2	925	
	HEA'1	890	
	4	830	3
	3	775	2,5
	2	735	2
	1	695	2

Le principe

Tant sur son mécanisme que sur sa composition, ce nouveau grade est totalement inédit.
Le ministère précise que le contingent représenterait à terme 10% des effectifs du corps. En fait, seul un nombre restreint d'enseignants serait concerné.
Contingenté, il ne sera accessible qu'à une infime part des PE hors-classe par :

- une entrée « fonctionnelle » (80%) : à compter du 3ème échelon et après 8 ans d'exercice sur quelques fonctions spécifiques ou dans des conditions difficiles (direction d'école, CPC et éducation prioritaire)
- une entrée « au mérite » (20%) : à compter du dernier échelon, pour la reconnaissance d'une « valeur professionnelle exceptionnelle ». Cela recoupe les mêmes enseignants que l'entrée « fonctionnelle » dans le premier degré.

L'accès aux échelons spéciaux –avec des indices bien plus importants que ceux de la hors-classe- sera limité à 20% des effectifs du grade. Donc, au final, à seulement 2% des PE !

4.2) Un réel problème

Le SNUipp-FSU a indiqué son opposition à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013.
Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-esexerçant des fonctions spécifiques et « choisi-es » par la hiérarchie. Donc clairement un outil de division de la profession.

SNUipp - FSU

Réunir, débattre, agir !

Avec le SNUipp-FSU, construisons ensemble notre projet syndical.

Réunions d'information syndicale

Voulant permettre à chacun de pouvoir débattre et faire partager son analyse du métier d'enseignant et des luttes syndicales, le SNUipp-FSU organise le maximum de RISTT (réunion d'information syndicale sur le temps de travail) en étant présent au moins une fois dans l'année dans toutes les circonscriptions du département.
Chaque année le SNUipp-FSU du Var organise des RISTT le soir, le mercredi et sur le temps de classe, permettant à chacun-e de participer aux 3 RISTT de droit, prévues par les textes officiels.

Lors de ces RISTT, il est nécessaire que le maximum de collègues soient présent-es et notamment les syndiqué-es pour permettre de prendre des décisions les plus collectives possibles.
Si nous nous félicitons de la participation aux RISTT d'un grand nombre de collègues non syndiqués, nous ne pouvons nous satisfaire d'un taux de participation trop faible de syndiqué-es.

Afin de mieux prendre en compte les contingences de nos syndiqués, nous vous demandons de nous informer par mail ou téléphone des raisons pour lesquelles vous participeriez ou ne participeriez pas à l'une de ces réunions.

Formation syndicale

Les stages de formation syndicale ont le même objectif que les réunions : s'informer, débattre et établir des revendications communes. Mais en plus, ils permettent de faire intervenir des chercheur-es et ainsi de confronter notre pratique, nos mandats syndicaux avec leurs travaux de recherche.
C'est donc un moment riche pour les participant-es comme pour le syndicat.
Cette année, le SNUipp-FSU a organisé des stages portant sur le travail enseignant, la marchandisation de l'école, la retraite, la formation, la psychologie scolaire, les carrières, l'apport des élèves issus de l'immigration, les discriminations en PACA, les AVS et le Mouvement des personnels.
A chacun de ces stages, le SNUipp-FSU a fait appel à des spécialistes des questions abordées.

Ces moments de débat sont rares dans notre métier ; profitez -en et faites-nous également profiter de votre réflexion.
Dès la rentrée prochaine, prenez connaissance des stages proposés par le syndicat. Chaque collègue a droit à 12 jours de formation syndicale par an. C'est un droit, utilisons-le pour rompre l'isolement et renforcer la parole collective.

Ensemble construisons un syndicalisme de masse fort et ambitieux pour l'Ecole, les enseignant-es et les élèves.

Avec le SNUipp-FSU Faites vivre vos droits !